



ARCNAM Île-de-France

Liste 100% indépendante
de l'Employeur et de la **CGT**,
soutien national

Chè•es collègues,

Un grand merci à celles et ceux qui ont voté pour notre liste dès le **premier tour**, nous témoignant ainsi votre confiance.

Rien n'est joué et tous les votes comptent. Choisir l'indépendance est **crucial**.

Exprimez votre résolution en votant massivement **au second tour**. C'est à cette condition que nous serons en mesure de défendre au mieux les **intérêts individuels et collectifs** des salarié•es de **L'ARCNAM ILE-DE-FRANCE**.

Les Délégué•es du personnel au **CSE**

- Représentent l'ensemble des salarié•es, toutes catégories confondues, auprès de la Direction de l'entreprise ;
- Font **respecter le droit du travail** et l'application de la convention collective ;
- Sont les interlocuteurs de l'Inspection du Travail ;
- Portent et soutiennent les demandes individuelles et collectives des salarié•es devant la Direction ;
- Interviennent sur l'organisation générale de l'entreprise.



ÉLECTIONS du Comité Social et Économique

2^E TOUR DU MARDI 17
AU JEUDI 19 AVRIL 2018
JUSQU'À 17H

**Choisir l'efficacité d'une liste indépendante au plus près
des salarié•es et soutenue par un syndicat national**

**qui siège au conseil d'administration du CNAM
Établissement public, notre tutelle nationale**

qui assure la formation syndicale, juridique et économique des adhérent•es et vous permet de créer **votre propre site internet** d'information et de communication sur la plateforme UGICT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens :

- Pour mieux défendre vos droits et revendications, vous pouvez aussi nous communiquer votre courriel privé, pour vous informer et **communiquer en toute confidentialité**.
- À la CGT, ce sont les adhérent•es et les salarié•es, qui continuellement informé•es et valablement consulté•es, **décident démocratiquement** de la position des élu•es et du délégué•e syndical.

**EMPLOYÉ(E)S, TECHNICIEN(NE)S, AGENTS
DE MAÎTRISE, CADRES, VOTEZ POUR NOTRE LISTE !**

N.B. : Le **SNPEFP-CGT** met à disposition un site internet d'information et d'expression des salarié•es **www.efp-cgt.org** avant la création de **NOTRE** propre site.